



Interpellation de Mme NAGELMACKERS : Déprogrammation du spectacle de Guillaume Meurice au Centre culturel d'Uccle.

Interpellation de M. MERCENIER : Non-programmation du spectacle de Guillaume Meurice et Eric Lagadec au Centre culturel d'Uccle.

**Mme Nagelmackers** rappelle que le retrait du spectacle de Guillaume Meurice « Vers l'infini (mais pas au-delà) » par le Centre culturel d'Uccle (CCU) a suscité beaucoup d'émotion et de réactions.

Le groupe Les Engagés regrette cette décision, même s'il désapprouve les propos tenus par ce dernier sur les ondes de France Inter et n'adhère pas à l'assimilation de Benjamin Netanyahu au régime nazi.

Mme Nagelmackers comprend aussi que cela ait pu heurter.

Officiellement, cette décision aurait été motivée par un « risque de troubles à l'ordre public ».

Pourtant, à ce jour, aucune autre ville n'a rencontré le moindre incident en accueillant ce spectacle.

Cette justification soulève donc des interrogations légitimes, tant sur sa crédibilité que sur les intentions réelles derrière cette annulation.

Cette décision touche un point sensible : la liberté artistique.

Elle suscite aussi des questions sur le risque de censure – même involontaire – et l'indépendance des institutions culturelles.

Le CCU est aujourd'hui reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela implique un cadre de gouvernance très clair, défini par le décret du 21 novembre 2013, qui garantit trois principes essentiels :

- l'autonomie artistique de la direction ;
- une gouvernance partagée entre pouvoirs publics et société civile ;
- le respect de la pluralité idéologique et philosophique.

En tant qu'acteur culturel soutenu par des fonds publics, le CCU a une responsabilité : refléter la diversité des opinions dans la société et l'autonomie artistique.

Toute atteinte à cette diversité met en danger le lien de confiance entre les institutions culturelles et les citoyens.

Le groupe Les Engagés souhaite que cette polémique puisse servir de « point de départ » à une réflexion au sein du CCU sur sa gouvernance interne ainsi que sur l'exercice de la liberté artistique.

Mme Nagelmackers salue l'intention exprimée par le Directeur du CCU de reprogrammer le spectacle lors d'une saison ultérieure, ce qui pourrait permettre un dialogue apaisé et constructif.

Le Collège reconnaît-il que cette décision pose un problème démocratique, au regard du droit à la liberté d'expression et de l'indépendance des institutions culturelles ?

Quelles garanties le Collège peut-il apporter aux Ucclois quant au respect de l'indépendance artistique du CCU et du cadre légal en vigueur ?

Le Collège soutiendra-t-il une reprogrammation future du spectacle et encouragera-t-il un débat ouvert sur les valeurs qui fondent la politique culturelle locale ?

Mme Nagelmackers invite les responsables politiques locaux à défendre une culture libre, ouverte, pluraliste, même lorsqu'elle dérange ou divise, car c'est à cette occasion qu'elle reste vivante.

**M. Mercenier** souhaite revenir sur les événements qui ont mené à la déprogrammation – ou à la non-programmation – du spectacle intitulé « Vers l'infini, mais pas au-delà » de Guillaume Meurice

et Eric Lagadec au Centre culturel d'Uccle (CCU), ainsi que sur les déclarations publiques qui ont suivi la révélation de ce fait par la presse

Ce 7 juin 2025, M. Mercenier a pris connaissance, via les réseaux sociaux, d'une déclaration commune de la Présidente du conseil d'administration (CA) et du Directeur du CCU qui commence par ces mots : « Le CCU vient d'être confronté à une crise interne et à une vive polémique, qui ont bousculé son image et son fonctionnement » La déclaration se poursuit, en évoquant notamment la volonté de « garantir la bonne gouvernance et l'indépendance du travail de l'équipe en matière d'animation et de programmation »

Le groupe socialiste rejoint cette déclaration, tant sur son constat de crise que sur son ambition de ne plus voir se dérouler des interférences politiques dans la programmation artistique du Centre. Mais pour que cet espoir soit crédible, il faut savoir ce qui s'est passé

Le 19 mars 2024, une administratrice du CA du CCU pose la question de la programmation en mars 2025 du spectacle « Vers l'infini » de Meurice et Lagadec.

Guillaume Meurice est mis en cause pour une saillie émise lors d'une émission du 29 octobre 2023, qui a entraîné le dépôt d'une plainte pour « provocation à la violence et à la haine antisémite » Cette plainte ayant été classée sans suite sans la moindre réserve de la part du Procureur de la République le 18 avril 2024, Guillaume Meurice a répété cette blague sur antenne le 28 avril Radio France le licencié pour motif grave, en l'occurrence « déloyauté répétée ». Le procès est en cours devant les Prud'hommes.

Le CA du CCU du 19 mars 2024 mettra le point en continuation.

Un contact téléphonique aura lieu dès le lendemain entre le Bourgmestre et le Directeur du Centre, suivi d'un courrier du Directeur au Bourgmestre, daté du 25 mars, qui signalait notamment que le spectacle, dont les tournées ne suscitaient aucun trouble à l'ordre public, ne portait absolument pas sur le conflit du Proche-Orient Ce courrier s'achevait par la demande de revoir la position exprimée, et de donner « accord » à la programmation du spectacle de Guillaume Meurice Dans un courriel du 16 avril 2024, M. le Bourgmestre répondait qu'il confirmait la position exprimée lors de son entretien avec le Directeur.

Le 22 avril 2024, le CA du CCU émettra un vote qui aboutira à la décision du report du spectacle Sur la base de cette décision de report du spectacle, l'équipe du CCU intégrera le spectacle dans la programmation 2025-2026 du Centre, pour la date du 17 octobre 2025.

C'est au cours de la réunion du CA du 21 mai 2025 que les administrateurs apprendront que ce spectacle avait été reprogrammé et annulé

Cette décision aurait été prise, d'après la propre publication du Bourgmestre sur la page Facebook de la commune, par la Présidente du CA, l'Echevine de la Culture et le Directeur du Centre Lors de leur réunion, Mme l'Echevine aurait affirmé que M le Bourgmestre n'avait pas changé d'avis

Cette déprogrammation ou non-programmation sera révélée par la RTBF, qui l'a apprise de l'intéressé, lors de l'enregistrement le 8 mai de l'émission « Les petits papiers », dont la diffusion a eu lieu le dimanche 25 mai

Cette affaire pose deux questions essentielles, celle de l'autonomie de programmation d'un centre culturel reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et celle des limites que l'on peut mettre à la liberté d'expression au nom notamment de la crainte de troubles à l'ordre public

Ici, ces deux questions ont été mêlées, puisqu'on a manifestement pesé sur la direction du CCU pour la pousser à modifier sa programmation en évoquant l'ordre public Or, elles n'ont pas à l'être puisqu'elles relèvent de sphères totalement différentes

Aux termes du décret de 2013, la programmation d'un centre culturel reconnu relève de son équipe artistique et de son comité d'orientation On peut comprendre qu'une discussion d'un cas particulier se déroule au sein d'un conseil d'administration, mais plus difficilement lors d'une réunion en petit comité entre une Présidente de CA, une Echevine et son Directeur, même voire surtout si la réunion a pour but de faire endosser la décision finale par le Directeur en « gommant » toute intervention politique.

Quant à la liberté d'expression, elle n'est évidemment pas absolue. Elle peut faire l'objet de recours devant les tribunaux pour appel à la haine, calomnie, etc. Elle peut aussi être limitée par des

mesures de police administrative, notamment en cas de crainte d'atteinte à l'ordre public. Ces pouvoirs incombent au Bourgmestre, et il doit les utiliser s'il craint et peut justifier une atteinte à l'ordre public suscitée par le spectacle considéré. Ces pouvoirs s'exercent via des actes administratifs, susceptibles de recours devant le Conseil d'Etat, qui est très exigeant sur leur justification.

Cependant, M. le Bourgmestre n'a pas utilisé ces pouvoirs, ni par conséquent étayé une telle mesure de police par un risque de trouble à l'ordre public conformément aux procédures et outils d'évaluation requis.

M. le Bourgmestre a anticipé, en exprimant son opinion de manière « officieuse », non contestable publiquement par voies de droit, et donc en exerçant de facto une pression sur le responsable de programmation, ce qui a abouti à la non-programmation.

Le Centre culturel d'Uccle est pris à partie sur les réseaux sociaux, de manière parfois violente, pour un spectacle à mille lieues des propos de l'humoriste tenus il y a deux ans et n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation. Certains artistes qui devaient s'y produire annoncent annuler leur venue.

Le formidable travail d'équipe qui a mené à la reconnaissance du Centre culturel par la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est durement entaché par cette polémique.

Uccle est à présent célèbre en France en tant que commune où se pratique la censure.

M. le Bourgmestre a-t-il déconseillé la programmation de Guillaume Meurice en mars 2024 ? Confirme-t-il avoir écrit à M. le Directeur qu'il n'avait pas changé d'avis sur la question en avril 2024 ? A-t-il confirmé cet avis à Mme l'Echevine de la Culture en 2025 ? Estime-t-il que son intervention a respecté la nécessaire indépendance de programmation de la direction et de l'équipe du CCU ?

Mme l'Echevine de la Culture a-t-elle reçu en 2025 une communication orale ou écrite de M. le Bourgmestre relative à l'opportunité de programmer le spectacle de Guillaume Meurice ? A-t-elle tenu une réunion avec la Présidente et le Directeur du CCU au cours de laquelle elle leur a demandé de ne pas programmer le spectacle de Guillaume Meurice ? A-t-elle évoqué lors de cette réunion un avis ou un conseil de M. le Bourgmestre ? Considère-t-elle avoir agi dans le cadre normal de son mandat d'Echevine de la Culture ? Estime-t-elle avoir une « tutelle » de contenu sur le CCU ? Estime-t-elle que ce qui s'est produit lors de cette réunion a respecté la nécessaire indépendance de programmation du Directeur et de l'équipe du CCU ?

**M. Cools** déclare que la saga de la non-programmation du spectacle de Guillaume Meurice au Centre culturel a suscité chez lui un sentiment de regret ainsi que de la perplexité.

Il regrette en effet que cet événement ait, qu'on le veuille ou non, accolé au Centre culturel l'image d'une institution qui pratique la censure. Et il s'avoue perplexe face à l'enchaînement de circonstances qui ont conduit à cette non-programmation.

Il y a un peu plus d'un an, avant les élections communales, ce sujet avait été évoqué en aparté dans le cadre d'une commission du Conseil communal. Une majorité s'était alors dégagée via un vote au sein du conseil d'administration du Centre culturel pour décider de ne pas programmer le spectacle de Guillaume Meurice, en raison de propos particulièrement vulgaires tenus par ce dernier, qui avaient entraîné le lancement d'une action en justice à son encontre pour antisémitisme. La logique suivie par le conseil d'administration à l'époque était donc compréhensible et il était entendu que la décision pourrait être revue si de nouveaux éléments survenaient. Entre-temps, le dossier judiciaire a été classé sans suite et l'accusation d'antisémitisme n'a pas été retenue à l'égard de l'intéressé. Cependant, vu que le conseil d'administration avait débattu de ce sujet, il eût été logique qu'un débat ait à nouveau lieu au sein de cette instance pour décider in fine s'il convenait de programmer ce spectacle. Lorsque M. Cools exerçait lui-même la présidence du Centre culturel, c'était le comité de direction, où la présence de l'opposition était assurée, qui prenait les décisions quant à la programmation des spectacles.

Or, dans ce cas-ci, ni le conseil d'administration ni le comité de direction ne semblent avoir débattu pour déterminer s'il était opportun ou non d'accueillir ce spectacle, qui, apparemment, n'a guère de rapport avec la polémique puisque sa thématique « Vers l'infini » est consacrée à un astronaute.

M Cools déplore que ce débat n'ait pas vraiment eu lieu. Selon les articles parus dans la presse et les commentaires du chef de cabinet du Bourgmestre sur les réseaux sociaux, il aurait suffi d'un coup de fil à la Présidente du Centre culturel pour décider la déprogrammation de ce spectacle, pour des raisons de sécurité justifiées notamment par la présence de l'ambassade d'Israël sur le territoire uclois

Mais si des problèmes de sécurité sont de nature à déboucher sur l'interdiction de spectacles, il y a des procédures à suivre, avec la possibilité d'éventuels recours devant le Conseil d'Etat

On ne peut exclure le débat en raison d'un risque de sécurité, par ailleurs discutable car M Cools pense que ce spectacle aurait pu avoir lieu sans le moindre incident et sans que personne n'en ait rien à redire

Le communiqué du conseil d'administration à l'issue de cette polémique est toutefois rédigé en termes pondérés et fait preuve de sagesse. M. Cools invite le Centre culturel à s'engager dans cette voie et prie M. le Bourgmestre d'éviter à l'avenir des interventions semblables à celles dans lesquelles il s'est visiblement engagé

**Mme Ledan** rappelle avec émotion son attachement au Centre culturel d'Uccle et son immense gratitude envers la direction et l'équipe pour le formidable travail qui a abouti à la reconnaissance du CCU par la Fédération Wallonie-Bruxelles

La polémique induite par le report avorté, en dehors des organes du CCU, du spectacle de Guillaume Meurice « Vers l'infini » pour la saison 2025-2026 a porté un très grand préjudice à cette institution et à la commune, qui a été couverte d'opprobre sous l'accusation d'avoir entravé la liberté d'expression. Des artistes et usagers du lieu ont indiqué ne plus vouloir y remettre les pieds. Le spectacle de Guillaume Meurice sera programmé dans un autre lieu culturel de la région bruxelloise. Quelle désolation pour tous ceux qui ont œuvré sans compter pour que le Centre culturel devienne ce qu'il est aujourd'hui !

En 2024, après des débats houleux au sein du conseil d'administration, le report de la programmation de ce spectacle a été décidé à l'issue d'un vote, la mort dans l'âme et avec l'espoir que ce ne serait pas problématique. Il n'en fut rien et cette polémique laisse le goût amer d'un énorme gâchis dont le Centre culturel a fait les frais. Elle a aussi donné lieu à de la violence sur les réseaux sociaux, dont la Présidente du CCU a été la principale victime.

Cette douloureuse séquence, qui a fortement éprouvé la direction et l'équipe du CCU, doit inciter tous les acteurs intéressés à appréhender l'avenir du Centre culturel en répondant aux attentes du public et de nombreux Uclois quant à la défense de la liberté d'expression, de l'indépendance de programmation de la part de la direction d'un lieu culturel et du respect du décret de 2013 relatif aux centres culturels, applicable au CCU depuis sa reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Directeur et la Présidente du Centre culturel ont réussi à s'accorder en faisant un pas l'un vers l'autre dans une déclaration commune à laquelle a été associé le comité de gestion, dont Mme Ledan fait partie

Mme Ledan veut croire que le chemin à suivre pour l'avenir est clairement indiqué. Il se fonde sur la liberté d'expression des artistes, même s'ils déplaisent, et ce dans le cadre prescrit par la loi, donc dans le refus de toute incitation à la haine ou à la violence

Lors de sa réunion de mardi dernier, le conseil d'administration s'est engagé à préserver intégralement la liberté de programmation de l'équipe du Centre culturel en ayant pour boussole le respect du décret

**Mme Bodson** reconnaît l'ampleur de la crise que vient de vivre le CCU, dont elle assume la présidence

Par rapport à l'absence de Guillaume Meurice dans le nouveau programme de la saison, Mme Bodson affirme avec force qu'il n'y a eu ni interdiction ni censure ni ingérence ni problème de gouvernance. Ni le Bourgmestre ni l'Échevine ni la Présidente n'ont l'autorité de contraindre le Directeur dans ses décisions de programmation, et ils n'en ont pas la volonté non plus.

Mme Bodson reconnaît toutefois qu'il y a eu des discussions en interne, en plus petit comité, en précisant qu'à cette époque, il n'y avait pas encore un conseil de gestion. La phase de changement dans laquelle on se situait a pu donner lieu à des interprétations différentes et des malentendus, dont Mme Bodson est sincèrement désolée.

Toutefois, le Directeur a demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour de la réunion suivante du conseil d'administration, instance naturellement habilitée à servir de cadre aux débats.

Et juste après, il y a eu une sortie dans la presse qui a dégénéré en emballement médiatique, provoqué des frustrations et polarisé de façon désastreuse un débat qui aurait dû demeurer dans l'enceinte du conseil d'administration.

Quelle qu'ait pu être l'origine des fuites, Mme Bodson a vécu cette séquence comme une démonstration de cynisme politique car il est plutôt singulier de se faire le parangon de la liberté d'expression alors que chacun sait ici qu'il s'agit ici d'une valeur défendue par tous et qui est commune à tous.

Mais cela n'empêchera pas Mme Bodson de poursuivre sa mission au CCU, joyau de la commune qui rassemble les Ucclois et dont la programmation témoigne du pluralisme et de l'ouverture d'esprit.

**Mme l'Echevin Margaux** confirme qu'il n'y a jamais eu de déprogrammation, de censure ou d'annulation du spectacle de Guillaume Meurice au Centre culturel d'Uccle.

Tous les groupes politiques siègent au conseil d'administration, et désormais également au comité de gestion. Leurs représentants, que Mme l'Echevin Margaux remercie pour le caractère constructif de leurs interventions, ont pu suivre cette polémique jour après jour et pourraient confirmer les propos qui viennent d'être tenus par la Présidente du CCU. La réunion du conseil d'administration de mardi dernier a pu aplanir les derniers malentendus qui demeuraient ; tous les membres présents étaient unanimes pour déplorer les récupérations politiques auxquelles ces événements ont donné lieu.

Mme l'Echevin Margaux n'a reçu aucune communication orale ou écrite de M. le Bourgmestre avant sa réunion informelle avec M. Bourbouze et Mme Bodson, respectivement Directeur et Présidente du CCU, qui a eu lieu en mars dans la foulée de la séance du 11 mars du conseil d'administration.

Lors de cette réunion du 11 mars du conseil d'administration, le Directeur a présenté un document dit de « préprogrammation », grâce auquel il a décrit une dizaine de spectacles projetés, et il n'était nullement question d'un spectacle de Guillaume Meurice.

À l'issue de cette réunion du conseil d'administration, au cours de laquelle les nouveaux membres de l'ASBL - dont Mme Bodson - ont été élus, le Directeur a proposé à Mme Bodson de participer dans la semaine qui suit à une réunion informelle, à laquelle Mme l'Echevin Margaux a aussi été conviée à se joindre, afin d'exposer son projet plus en détail.

Mme l'Echevin Margaux précise qu'on se situait à ce moment-là dans une période charnière, dans la mesure où la lettre de la Fédération Wallonie-Bruxelles annonçant la reconnaissance officielle du Centre culturel, datée du 17 mars, est arrivée le 19 mars.

Lors de la réunion informelle dans le bureau du Directeur, celui-ci a présenté à Mme l'Echevin Margaux une feuille de papier sur laquelle elle s'est étonnée de voir inscrit le nom de Guillaume Meurice, puisqu'on n'en avait pas parlé au conseil d'administration.

Après avoir, en compagnie de M. Bourbouze, rappelé les échanges antérieurs à Mme Bodson, qui n'était pas présente en 2024, Mme l'Echevin Margaux a estimé, en bonne juriste, qu'il fallait en reparler au conseil d'administration, et ce d'autant plus qu'un projet de procès-verbal élaboré auparavant stipulait une reprogrammation l'année prochaine, la mention « année prochaine » ayant été biffée de manière à pouvoir envisager une autre solution si la procédure judiciaire était terminée.

Le Directeur a toutefois décliné la proposition d'aborder ce point lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, privilégiant un traitement de cette question en interne en raison de sa mauvaise expérience au conseil d'administration par rapport à ce sujet. La Présidente, qui débutait alors à peine son mandat, a manifesté son souhait de trouver une solution dans un esprit de bonne

volonté, et on est sorti de cette réunion sans qu'aucune décision ne soit prise et bien entendu sans qu'aucune instruction particulière émanant du Bourgmestre ne soit parvenue au Directeur.

Par la suite, Mme l'Echevin Margaux a été informée seulement du fait que le Directeur avait décidé de ne pas mettre Guillaume Meurice dans sa programmation. Mme l'Echevin Margaux n'a alors plus eu de contact avec le Directeur entre cette réunion-là et la séance du conseil d'administration du 21 mai. Elle est persuadée du fait que la Présidente n'a jamais exercé la moindre contrainte à l'égard du Directeur ou de qui que ce soit. La Présidente et le Directeur avaient tous deux la volonté d'entamer une longue collaboration basée sur la confiance et non de créer une polémique de quelque nature que ce soit. Mme l'Echevin Margaux a eu le sentiment que, dans le souci de préserver cette relation, le Directeur a cherché à éviter l'émergence d'une situation conflictuelle avec sa Présidente et le nouveau conseil d'administration.

Une nouvelle réunion du conseil d'administration a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril, au cours de laquelle on a proposé au Directeur de présenter sa programmation. Ce dernier a répondu que cette programmation n'était pas encore tout à fait aboutie. Lors de cette séance, il eût peut-être été opportun de révéler qu'il y avait un souci, eu égard au fait que le rôle des organes du CCU tels que le comité de gestion et le conseil d'administration consiste justement à aider le Directeur dans sa mission et de trouver avec lui les bonnes solutions.

Finalement, ce n'est que lors de la séance du 21 mai du conseil d'administration, alors que la brochure programmatique était prête, que le Directeur est revenu sur ce sujet, avec les conséquences que tout le monde connaît.

Mme l'Echevin Margaux n'a reçu aucun avis ou conseil de la part du Bourgmestre. Son attitude s'est basée sur ce qui lui semblait avoir été mené en 2024, lorsqu'elle siégeait au conseil d'administration, mais dans les rangs de l'opposition, donc sans lien particulier avec le Bourgmestre ou le Collège en place à l'époque. Elle a juste suggéré la réactivation d'un même processus, qui lui semblait démocratique, mais qui n'a pas eu la préférence du Directeur. Ayant découvert la programmation effective dans les circonstances qu'elle a décrites, Mme l'Echevin Margaux n'aurait donc rien pu transmettre de la part d'un tiers.

Mme l'Echevin Margaux est certaine d'être demeurée dans le cadre de son mandat scabinal et de n'avoir exercé aucune tutelle sur le contenu de la programmation du CCU, ce qui ne l'empêche d'adorer débattre avec le Directeur quand elle a aimé un spectacle ou quand elle ne l'a pas apprécié.

L'indépendance de programmation du Directeur et de l'équipe du Centre culturel a été pleinement respectée, puisque le Directeur a pris seul la décision. Ce directeur n'est pas un novice : il est en poste depuis presque 6 ans, il a suivi tout le processus de reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il connaît parfaitement ses droits et devoirs et il sait très bien que s'il tenait à mettre Guillaume Meurice à la programmation, ce n'était pas un problème.

Et les institutions culturelles d'Uccle n'ont pas peur d'aborder des sujets difficiles. Mme l'Echevin Margaux signale à titre d'exemple que la Bibliothèque du Phare a programmé la projection du film « Another Line », consacré au conflit du Proche-Orient, et la proximité géographique de l'ambassade d'Israël n'a jamais constitué un frein à cet égard. Cet événement a d'ailleurs donné lieu à des échanges constructifs et intéressants. Mme l'Echevin Margaux n'est de toute façon absolument pas en faveur d'une politique de boycott et de censure.

Vu que le Directeur a annoncé sa volonté de quitter le CCU au mois d'octobre, un processus se met en place en vue de la constitution d'une nouvelle direction, sous l'égide de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont l'Inspectrice s'est déjà rendue au conseil d'administration pour expliquer la procédure.

Une représentation future du spectacle de Guillaume Meurice n'est plus d'actualité, puisque celui-ci va se produire au Cirque royal et que la programmation du CCU pour 2025 et 2026 est finalisée. Cependant, les chroniqueurs associés à Guillaume Meurice, Pierre-Emmanuel Barré et Aymeric Lompret, auront l'occasion de se produire au CCU.

Mme l'Echevin Margaux tient à féliciter la Présidente du CCU pour son courage exemplaire face aux messages de haine et de violence qu'elle a dû subir.

**M. le Bourgmestre** tient à préciser que la démission prochaine du Directeur du Centre culturel résulte d'un projet familial et n'a aucun lien avec les récents événements.

M le Bourgmestre a été en contact téléphonique avec le Directeur du Centre culturel à quatre reprises en 6 ans

Le premier coup de fil a eu lieu dans le contexte de la crise du covid Le gouvernement fédéral avait pris la décision de fermer les lieux culturels alors que selon le monde scientifique, cette mesure n'était pas du tout justifiée M le Bourgmestre a dès lors téléphoné au Directeur du Centre pour lui dire qu'eu égard à cette caution des experts scientifiques, le CCU pouvait selon lui rester ouvert La décision du gouvernement fédéral a d'ailleurs été cassée par la suite

C'est en mars 2024 que M le Bourgmestre a eu le Directeur en ligne pour la seconde fois, afin de lui dire que la venue de Guillaume Meurice lui semblait une mauvaise idée Et M le Bourgmestre persiste et signe . si c'était à refaire, il le referait

Le 15 avril 2024, le Directeur du Centre culturel lui a adressé la réponse suivante :

« Je comprends les raisons que vous avez invoquées, la crainte que la situation tendue en raison du contexte international puisse susciter des réactions qui viseraient le CCU et vous obligerait à prendre des mesures de sécurité, ce qui ne serait souhaitable ni pour le CCU ni pour le public ni pour la commune ; la responsabilité d'une programmation implique de prendre en considération ces éléments qui lui sont extérieurs »

M. le Bourgmestre souligne que le Directeur parle de l'expression de craintes et en aucune manière d'interdiction ou de censure. Mais d'autres personnes ont cherché à allumer une mèche en poussant des cris d'orfraie à propos d'une prétendue censure et en pérorant sur la « liberté d'expression », à laquelle M le Bourgmestre serait soit-disant moins attaché.

Le troisième coup de fil a eu lieu il y a moins de deux mois lorsque M. le Bourgmestre a constaté sur la page Facebook et le site internet du Centre culturel la présence d'un appel à manifester contre les mesures du gouvernement Arizona relatives au secteur culturel. Vu qu'il s'agissait en l'occurrence d'une annonce à caractère politique qui n'avait rien à faire sur de tels supports, M. le Bourgmestre a téléphoné au Directeur pour obtenir des informations à ce sujet Celui-ci lui a indiqué qu'il n'était en rien solidaire de ce message, qui entre-temps avait été supprimé Une réunion a été organisée dans le bureau de M. le Bourgmestre, en présence du Directeur, de la Présidente, de l'Echevine de tutelle ainsi que du responsable du message Au terme de cette réunion, qui s'est déroulée dans un climat serein, il a été convenu que ces plateformes n'étaient pas appropriées pour des communications contre le gouvernement fédéral et que ce type d'incident ne devait plus se reproduire.

M. le Bourgmestre tient à préciser qu'il téléphonera chaque fois qu'il l'estimera nécessaire et qu'il n'a nullement l'intention de demander l'autorisation pour agir de la sorte, ou d'organiser des ateliers participatifs pour déterminer s'il est habilité à passer un coup de fil

Dans cette affaire, l'image de la commune et de son centre culturel a été salie Plutôt que de simplement téléphoner au Bourgmestre afin d'obtenir une information exacte, d'aucuns préfèrent se cacher lâchement derrière leur écran pour allumer une mèche sans se soucier des conséquences qui pourraient en résulter, et de la part de mandataires publics, un tel comportement n'est pas responsable C'est sans doute un des effets néfastes des réseaux sociaux caractéristiques de notre époque

M le Bourgmestre tient à saluer l'action accomplie par l'Echevine de la Culture et la Présidente du Centre culturel

**Mme Nagelmackers** remercie M le Bourgmestre pour ses explications, Mme Ledan pour le travail accompli en faveur de la reconnaissance du CCU par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Bodson pour ses efforts de pacification et la défense du pluralisme culturel qui transparaît aujourd'hui dans le programme et Mme l'Echevin Margaux pour sa volonté de respecter scrupuleusement le décret du 21 novembre 2013

**M. Mercenier** se demande si les échanges téléphoniques de 2024 entre le Directeur du CCU et M. le Bourgmestre ont fait l'objet d'une confirmation par mail.

**M. le Bourgmestre** certifie avoir confirmé ses craintes par mail.

**M. Mercenier** reconnaît que ses questions aient pu paraître inquisitrices mais vu que les informations diffusées dans la presse et sur les réseaux sociaux sont contradictoires, il fallait poser des questions précises pour comprendre ce qui s'est passé et éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.

M. Mercenier ne cache pas une certaine inquiétude car il a l'impression qu'il n'y a pas de réelle volonté de tirer des conclusions politiques de ces événements, eu égard aux réponses divergentes émises par le Collège et la Présidente du CCU.

Quant aux reproches relatifs à la divulgation d'informations qui n'auraient pas dû sortir de l'enceinte du conseil d'administration, l'auteur de la « fuite » est en réalité Guillaume Meurice lui-même qui, dans son interview à la RTBF, a vertement manifesté son mécontentement d'avoir été par deux fois contacté par le directeur du CCU pour être d'abord programmé et ensuite éconduit.

**Mme l'Echevin Margaux** réplique que les premiers journalistes à s'être manifestés le lendemain de la séance du conseil d'administration ne travaillaient pas pour la RTBF mais pour la Capitale et la Dernière Heure et qu'ils ont appelé la commune suite à un post Facebook émis par un administrateur du CCU appartenant au groupe politique de M. Mercenier.